

VIEUX-RENG

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vieux-Reng, se sont réunis à 19h00 à la salle des mariages de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L.2121.11 du Code général des collectivités territoriales en fonction de l'urgence.

PRÉSENTS : M. Jean-Pierre MANFROY, Mme Isabelle BRISSON, M. Ghislain LAURENT, M. Michaël STOCKER, Mme Catherine RIBAUVILLE, M. François BLANCHARD, M. Olivier CHERONT, Mme Isabelle PELLERIAUX, Mme Amandine LISSE.

EXCUSEE : Mme Virginie LECOMPTE.

ABSENTS : M. Sébastien DECAIX, M. Alexandre MAGHUE, Mme Nadège HOEL.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil en la personne de Mme Isabelle BRISSON.

I – REGLEMENT INTERIEUR SERVICE PERISCOLAIRE

Une proposition est faite afin de baisser le reste à charge famille du repas de cantine en augmentant la part à charge communale. Il est rappelé que le coût d'un repas représente un coût total de 7,50 Euros pour la commune.

Délibération du conseil municipal pour fixer le prix de la garderie à 1,50€ et le prix de la cantine à 3,80 € / repas.

Le reste du règlement est adopté à l'unanimité.

II – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS CAMVS POUR RELAMPING

Délibération du conseil municipal à l'unanimité pour déposer un dossier de demande de subvention fonds de concours auprès de la CAMVS pour le relamping.

Coût total = 19 200,58 € HT

Participation du syndicat d'électrification : 7 023,57 €

Reste à charge : 12 177,01 €

Reste après subvention de 50% : 6 088,51 € + TVA soit un coût de 9822 € TTC.



COMMUNE DE VIEUX-RENG

III – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR LA CONSOLIDATION DE L' EGLISE

Délibération du conseil municipal à l'unanimité pour déposer un dossier de demande de subvention auprès de la région pour la consolidation de l'église.

Pour un coût total de 161 071,02 € HT.

IV – RENOVATION THEMIQUE DE LA SALLE DES FETES : CHOIX DU CONTROLEUR TECHNIQUE

Mission CSPC = Société retenue pour cette mission CEVAQ pour un montant de 1620 € HT.

Mission diagnostic amiante et plomb : société retenue pour cette mission Contrôle G pour un coût de 1700 € HT.

Mission contrôle technique : société retenue pour cette mission SOCOTECH 4830€ HT

Délibération à l'unanimité des membres.

V – OBLIGATION DE PARTICIPATION FINANCIERE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026 AUX FRAIS DE SANTE DES AGENTS : CHOIX DES MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Délibération prise à l'unanimité du conseil municipal pour une participation d'un montant de 15€/mois et par agent adhérent à une mutuelle labellisée de leur choix (titulaires et contractuels).

VI – RECENSEMENT DE LA POPULATION : DESIGNATION DU COORDINATEUR COMMUNAL ET CREATION EMPLOI AGENTS RECENSEURS

- Désignation du coordinateur = Mme CITERNE Laurence.
- Création de 2 postes agents recenseurs pour assurer la mission.

Délibération prise à l'unanimité des membres.

VII – QUESTIONS DIVERSES

- FLA = Fond Local d'animation CAMVS.
3 associations vont bénéficier d'une subvention de 500€ : la Société de chasse, la Société de Pêche et le Club de Volley.

- Création d'une association de pétanque : demande de certains habitants à M. le Maire.
Une réunion est programmée samedi 27 septembre à 18h afin de discuter et de constituer un bureau.

- Rencontre prochaine d'un technicien de la CAMVS pour la programmation de voirie 2026 : Réfection et trottoirs rue du Hameau.

- Réflexion sur la prise en charge d'une partie des surcoûts de consommation en électricité des locataires de logements de la ferme.

♦ ♦ ♦

Monsieur le Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance.